Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 124 (1979)

Heft: 7-8

Artikel: La Revue Militaire Suisse à la veille de la guerre

Autor: Nicolas

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344233

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Revue Militaire Suisse à la veille de la guerre

Contexte

- Le 4 juillet 1939, le chef du War Office déclare: «Il n'est plus nécessaire désormais de parler d'une politique française ni d'une politique britannique... Il existe une politique franco-britannique. La France a la première armée du monde, commandée par notre général Gamelin. L'Angleterre a la première marine du monde, commandée par notre amiral Dudley Pound.»
- Le 14 juillet 1939, la France confère un éclat particulier à son traditionnel défilé militaire. L'enthousiasme de la foule, convaincue de la puissance militaire française, est indescriptible.
- Le 24 juillet 1939, signature d'une alliance anglo-franco-russe destinée à faire reculer Hitler. Signature assortie de réserves de M. Molotov qui subordonne son entrée en vigueur à la signature d'une convention militaire.
- Le 10 août 1939, Hitler déclare au haut-commissaire de la SDN, M. Burckhardt: « La presse a eu l'audace de déclarer qu'il suffisait de m'engueuler (sic) pour me faire battre en retraite! Si un incident se reproduit, je fondrai comme l'éclair sur ces Polonais avec toute la puissance d'un armement mécanisé dont ils n'ont pas idée.»
- Le 11 août 1939, arrivée à Moscou des délégations française et britanique chargées de négocier l'accord militaire réclamé par Molotov.
- Le 17 août 1939, suspension de la conférence anglo-franco-soviétique, alors que la veille, 16 août, une dépêche quittait à 16 heures 15 la Wilhelmstrasse, chargeant l'ambassadeur d'Allemagne à Moscou d'informer M. Molotov que l'Allemagne était décidée à conclure avec l'Union soviétique un pacte de non-agression et à lui assigner une validité de 20 ans.
- Le 30 août 1939, l'Assemblée fédérale élit général le colonel commandant de corps Henri Guisan, commandant alors le 1^{er} corps d'armée.
 La mobilisation générale a été décrétée en Suisse pour le 2 septembre.

Lu dans le numéro de juillet 1939

Des qualités du chef subalterne

Quelques réflexions sur l'autorité

Notre siècle, — siècle du sport, — a vu le retour au culte païen de la force physique, à la glorification du corps humain. Pour beaucoup d'hommes de notre temps et même dans certaines théories modernes de l'Etat, le mens sana in corpore sano n'a plus cours; le corps a pris délibérément le pas sur l'esprit et souvent avec quel mépris pour l'esprit! Ces gens ne se doutent peut-être pas, — à moins cependant qu'ils en tirent orgueil! — qu'ils retournent ainsi aux temps barbares et se rapprochent des peuplades les plus sauvages, où le chef est tout simplement le plus fort, le plus adroit au combat corps à corps.

Un jeune officier de 1939 doit posséder évidemment la santé et la vigueur physique, sans lesquelles il ne pourra pas remplir sa mission: il est donc juste, dans la formation des cadres et en particulier des aspirants, de faire une large part aux exercices corporels, qui les aguerrissent et en outre leur inspirent confiance en eux-mêmes. Il serait faux en revanche d'éliminer de très bons ou même de bons éléments, simplement parce qu'ils ne sont pas des athlètes complets ou ne sont pas susceptibles de le devenir.

Le chef subalterne dans une armée moderne doit en effet posséder encore d'autres qualités, non moins importantes, telles que l'intelligence, le don d'observation, la maîtrise de soi, des connaissances militaires, etc. De même qu'il y a quelques centaines d'années, le chef devait être le plus habile à manier son épée et à frapper d'estoc et de taille, de même il doit savoir aujourd'hui tirer de ses armes le rendement maximal, connaître ses trajectoires, utiliser le mouvement et le feu, apprécier les possibilités du terrain, etc. Il ne doit manquer aucune occasion, en service et hors service, d'augmenter son «métier».

Mais, — comme le dit notre *Règlement de service* (ce chef-d'œuvre en son genre, que beaucoup d'officiers ne relisent jamais assez) — ces qualités de l'officier ne comptent pas, ne représentent strictement rien, si elles ne sont pas, je ne dirai pas accompagnées, ni même complétées,

mais dominées par des qualités morales: sens du devoir, esprit de sacrifice, fidélité et discipline dans le sens le plus élevé du mot.

Toutes ces qualités physiques, psychiques et morales ne représentent d'ailleurs pas un but; elles ne sont que les moyens grâce auxquels le chef doit pouvoir exécuter les missions qu'on lui confie, qu'il n'a pas à exécuter seul, mais avec sa troupe. Rien ne sert donc de bien concevoir, de bien disposer et d'exposer clairement un ordre, si le chef n'a pas l'ascendant, l'autorité qui lui permettra — le chef n'est-il pas le dux, le conducteur! — de conduire réellement sa troupe en toutes circonstances, à l'exercice comme en manœuvre, en temps de paix comme à la guerre.

* *

La guerre bouleverse toutes les valeurs. Après le premièr contact violent avec le feu ennemi, un nouveau monde surgit. Dans ce monde, que l'on regardera avec des yeux étonnés et que l'on ne découvrira que petit à petit, tout ce qui jusqu'ici était important, affaires, rôle social, famille même, passera, immédiatement du moins au second ou au X^e plan, tandis que deviendront essentielles des choses qui jusqu'ici n'existaient pas: la hauteur et la consistance de la taupinière derrière laquelle on est aplati ou l'heure à laquelle, ce soir précisément, va tomber la nuit qui peut-être ralentira ce pilonnage infernal!

Le métier des armes a ceci de particulier que l'apprentissage s'en fait sans que jamais l'apprenti puisse être placé dans des conditions qui se rapprochent vraiment beaucoup de l'exercice du métier, c'est-à-dire de la guerre. On ne concevrait pas que, pour apprendre son métier à un conducteur d'automobile, on se borne à lui exposer théoriquement la marche d'une machine, pour toute pratique, à lui faire manœuvrer, à l'intérieur d'un garage, son volant et ses leviers de vitesse et qu'un beau jour on lui ouvre la porte du garage en lui disant: «Allez, mon ami!», en le livrant du coup à la circulation intense d'une grande ville, avec ses difficultés, ses embûches, ses dangers. Or, il y aura, soyons-en certains, plus de différence encore entre la manœuvre et la guerre, qu'entre ce paisible garage et la route sur laquelle on jetterait cet apprenti!

Il est ainsi bien difficile de dire d'avance ce que vaudra un officier en temps de guerre...

* *

... Non pas, entendons-nous bien, au point de vue de l'instruction proprement dite, ni même au point de vue pédagogique, domaines où il faut... diriger de très près le jeune officier et où, comme le relève le colonel Carrard dans son intéressant article, on peut faire encore de grands progrès. Je voudrais simplement que le jeune lieutenant ait, non pas seulement l'impression mais la certitude, que la manière de saisir sa troupe, de prendre contact avec elle, de se faire connaître d'elle et de la connaître, en un mot d'assurer son autorité, c'est là sa chose, son jardin secret.

Si, après ce temps d'essai, le résultat est très bon, qu'on le laisse continuer en l'observant toujours; s'il est franchement mauvais, qu'on essaie d'en rechercher sérieusement les causes; et si, comme ce sera le plus souvent le cas, les résultats ne sont ni très bons ni très mauvais, que l'on cherche alors à aider, à épauler le jeune officier, tâche ingrate, difficile, où il faut des psychologues de premier ordre et où la moindre faute de touche peut être grave. Je n'ai ni la place ni surtout la compétence pour poser ici des principes. Evitons en tout cas, puisque l'élève est dans la bonne voie, de contrarier sa nature, de guinder les allures de son caractère en cherchant à obtenir un résultat artificiel et fabriqué. Ne réfrénons pas systématiquement tous les élans d'un officier enthousiaste, qui a de l'allant, simplement parce qu'il manque un peu de réflexion et de jugeotte; ne cherchons pas à rendre impulsif et brillant un brave montagnard qui pense et agit lentement.

N'oublions pas que nous n'avons pas à tordre la personnalité de ces jeunes gens, mais bien à la développer, ce qui n'est possible qu'en utilisant les ressources propres de leur nature à chacun. Chassez le naturel il revient au galop! Au premier coup de feu, ce n'est pas d'un petit galop rassemblé, mais dans un galop d'enfer qu'il reviendra!

Lu dans le numéro d'août 1939

Importance du capitainat

Il faut accorder au capitainat l'importance que lui confère sa fonction. En toutes occasions, on le mettra en évidence, on exaltera sa mission.

Les chefs s'efforceront d'éviter tout acte qui pourrait diminuer la personnalité du commandant de compagnie. Ils n'empiéteront jamais sur ses prérogatives. Ils lui laisseront toute sa *responsabilité* et ne la lui disputeront en aucun cas. Ils n'ordonneront pas des détails qui sont de son ressort exclusif; ils lui fixeront la mission, le but; ils lui laisseront régler en toute initiative les modalités de l'exécution. Ils lui feront *confiance*.

Les dérogations à ces principes sont malheureusement encore trop nombreuses. Nous nous contenterons de signaler trois d'entre elles parmi les plus caractéristiques:

Le supérieur ravale la responsabilité du capitaine par l'affirmation péremptoire de son aînesse, du nombre de ses jours de service, de sa plus grande expérience et de sa propre responsabilité. C'est la conclusion brutale d'une divergence d'opinion, provoquée généralement par une toute petite cause qui n'aurait dû appartenir qu'à la seule compétence du commandant de compagnie. Le chef croit asseoir son autorité. Sa conduite n'a d'excuse que l'inconscience du tort qu'il cause à la personnalité morale de son subordonné.

Les supérieurs s'ingèrent dans le pouvoir disciplinaire du commandant de compagnie sous le prétexte de justice égalitaire. Ils ne veulent pas admettre que les peines puissent varier d'une compagnie à l'autre, voire à l'intérieur de la même compagnie. Ils n'ont pas compris que la punition est fonction du tempérament et des procédés de commandement. Le capitaine forge l'unité de sa troupe selon son caractère et par les moyens qui lui semblent — à lui — les meilleurs. Son supérieur n'a pas à juger si telle ou telle punition est justifiée ou suffisante. Il peut contrôler que la loi a été respectée et qu'aucun abus de pouvoir n'a été commis; cela ne signifie nullement qu'il doive infliger à son subordonné l'humiliation de refaire l'enquête. Le seul critère pour lui est la discipline générale de la compagnie. Si elle est mauvaise, c'est que le commandant n'est pas à la hauteur de sa tâche et il faut le changer.

Le supérieur précise tout jusque dans le plus infime détail, mâche en quelque sorte la besogne pour le commandant de compagnie. Cette habitude provient souvent d'un bon mouvement: il croit faciliter et organiser le travail. Elle est surtout la marque d'un esprit timoré qui craint les erreurs ou les oublis du subordonné. Le chef ne se rend pas compte qu'il engendre ainsi la passivité. Pour développer le sentiment de

la responsabilité, il faut laisser au capitaine le soin de faire lui-même acte de réflexion et de décision, *même au risque d'un accroc*.

Nombre de difficultés et de déficits dans la conduite des compagnies proviennent uniquement de cette éducation à rebours. Il y a certainement des progrès à effectuer.

Pour cela, il faut commencer très tôt, dès le début de l'école de recrues, à développer chez nos commandants de compagnie le goût des responsabilités et de l'initiative. Le commandant doit avoir l'impression qu'il est, dans sa compagnie, le seul maître et le seul responsable. Ce n'est possible évidemment que si les rapports existant entre le commandant de l'école et ses instructeurs sont basés exactement sur les mêmes principes. Un instructeur qui se substitue au commandant de compagnie ou qui réduit celui-ci à n'être qu'un exécutant, à n'être que le haut-parleur de ses propres idées, faillit à sa mission. Il n'est pas l'instructeur de la compagnie, il est l'instructeur de son commandant.

Pour terminer, écoutons ceux qui ont subi la guerre (extraits de L'officier de France du général Tanant): «En temps de paix, on blaguait beaucoup dans l'infanterie «l'esprit chasseur»! Pourquoi? Parce que les non-initiés ne le comprenaient pas. Les côtés sérieux leur échappaient. Et le plus important de tous: l'esprit d'initiative résultant de la confiance mutuelle. Dans les bataillons de chasseurs dignes de ce nom, un capitaine était quelqu'un et il avait toute initiative pour instruire sa compagnie. Chacun prenait conscience de sa responsabilité et réglait sa conduite en conséquence. De là une ardeur et une émulation dont les résultats étaient tangibles et que l'expérience de la guerre a permis de constater. Or, pour peu qu'un officier ait de l'ardeur, celle-ci tombe quand il se sent constamment tenu en laisse et ... très court. Alors il peut dire ce que je dus écrire: «Les limites que vous imposez à mon initiative marquent celles de ma responsabilité.» A force de faire exécuter par les supérieurs la besogne des subalternes — ce qui dénote un singulier manque de confiance — on en arrive fatalement à créer la passivité.»

Conclusion: Donnons l'«esprit chasseur» à nos commandants de compagnie. Ils seront de véritables *capitaines*.

Capitaine NICOLAS